

**REGLEMENT COMPLET**  
**JEU TIRAGE AU SORT LIVRES DEDICACES ETE 2020**  
« LIVRES DEDICACES ETE 2020 »

**ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU**

Du 06/07/2020 (10h00) au 02/08/2020 (23h59), France Loisirs, Société par actions simplifiée au capital de 6 186 400 euros, dont le siège social est situé 31 rue du Val de Marne, 75013 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 702 019 902 RCS Paris, organise un jeu ouvert à ses clients, adhérents du club France Loisirs qui se sont inscrits sur le site [franceloires.com](http://franceloires.com) à l'adresse [franceloisirs.com/livresagagner](http://franceloisirs.com/livresagagner) pour participer à un tirage au sort.

Le principe du jeu :

Du 06/07/2020 (10h00) au 02/08/2020 (23h59), 320 gagnants (80 gagnants par semaine, pendant 4 semaines consécutives) sont tirés au sort parmi les clients adhérents du Club France Loisirs qui se sont inscrits sur le site [franceloires.com](http://franceloires.com) à l'adresse [franceloisirs.com/livresagagner](http://franceloisirs.com/livresagagner).

**ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation est ouverte à toute personne adhérente au club France Loisirs, qui s'est inscrite sur le site [franceloires.com](http://franceloires.com) à l'adresse [franceloisirs.com/livresagagner](http://franceloisirs.com/livresagagner) (pour les personnes physiques, celles-ci doivent être majeures), étant précisé qu'un client adhérent peut s'inscrire pour chaque semaine de jeu, une seule fois par semaine de jeu, et ne pourra en tout état de cause être gagnant qu'une seule fois pour l'ensemble des semaines auxquelles il se sera inscrit.

Inscription du 06/07/2020 (10h00) au 12/07/2020 (23h59) pour la première semaine de jeu.  
Inscription du 13/07/2020 (10h00) au 19/07/2020 (23h59) pour la deuxième semaine de jeu.  
Inscription du 20/07/2020 (10h00) au 26/07/2020 (23h59) pour la troisième semaine de jeu.  
Inscription du 27/07/2020 (10h00) au 02/08/2020 (23h59) pour la quatrième semaine de jeu.

Les membres du personnel (et leur famille) exerçant une activité au sein des sociétés distributrices et/ou organisatrices (groupe Actissia) sont exclus de la participation à cette opération.

**ARTICLE 3 : DETERMINATION DES GAGNANTS**

Parmi les participants répondant aux conditions de participation susvisées, 80 gagnants pour chaque semaine de jeu, soit au total 320 gagnants, seront tirés au sort le 06/08/2020 au plus tard.

**ARTICLE 4 : COMMUNICATION DES RESULTATS**

Les 320 gagnants seront, dans les 7 jours qui suivront le tirage au sort, contactés exclusivement par email à l'adresse de contact renseignée dans leur compte client.

**ARTICLE 5 : DOTATIONS**

80 livres dédicacés à gagner par semaine.

- Pour la première semaine de jeu (inscription du 06/07/2020 (10h00) au 12/07/2020 (23h59))

Les 80 livres dédicacés à gagner sont :

15 exemplaires de : *Rituel macabre* (ref 1021841) dédicacé par Pascale Marie QUIVIGER

20 exemplaires de : *Lara Tome 2* (ref 1021948) dédicacé par Marie-Bernadette DUPUY

30 exemplaires de : *Les promesses de l'innocence* (ref 1015823) dédicacé par Eric Le NABOUR

15 exemplaires de : *Les Profs (BD)* (ref 1021881) dédicacé par Gilles CORRE dit Erroc

- Pour la deuxième semaine de jeu (Inscription du 13/07/2020 (10h00) au 19/07/2020 (23h59))

Les 80 livres dédicacés à gagner sont :

15 exemplaires de : *Le passé devant soi* (ref 1021839) dédicacé par Carine ESTRADE

20 exemplaires de : *La vie rêvée des chaussettes orphelines* (ref 1021623) dédicacé par Marie VAREILLE

20 exemplaires de : *Après les ténèbres* (ref 1021483) dédicacé par Martine DELOMME

25 exemplaires de : *La vie leur appartient* (ref 1021566) dédicacé par Frédérick d'ONAGLIA

- Pour la troisième semaine de jeu (Inscription du 20/07/2020 (10h00) au 26/07/2020 (23h59))

Les 80 livres dédicacés à gagner sont :

15 exemplaires de : *Sous emprise* (ref 1021840) dédicacé par Grégory CHEVIGNON

20 exemplaires de : *La librairie des rêves suspendus* (ref 1021595) dédicacé par Emilie BLAINE

25 exemplaires de : *Héritage fatal* (ref 1020496) dédicacé par Jean-François FAROUX

20 exemplaires de : *L'impossible pardon* (ref 1021052) dédicacé par Martine DELOMME

- Pour la quatrième semaine de jeu (Inscription du 27/07/2020 (10h00) au 02/08/2020 (23h59))

Les 80 livres dédicacés à gagner sont :

15 exemplaires de : *Le défi d'Apolline* (ref 1021838) dédicacé par Nathalie BRUNAL

20 exemplaires de : *Chiens de sang - Jusqu'à ce que la mort nous unisse - Purgatoire des innocents* (ref 1021749) dédicacé par Karine GIEBEL

25 exemplaires de : *Le jour où* (ref 1021494) dédicacé par Amélie ANTOINE

20 exemplaires de : *Les promesses de nos lendemains* (ref 1021761) dédicacé par Tiphaine HADET

Les livres gagnés seront envoyés aux gagnants sans frais à l'adresse postale renseignée dans leurs comptes client, au plus tard le 31/08/20. En cas de retard, les gagnants seront informés par email.

## **ARTICLE 6 : DEPÔT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le règlement complet du jeu est déposé auprès du service juridique de France Loisirs.

Il est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande soit par email à l'adresse [contact@france-loisirs.com](mailto:contact@france-loisirs.com), soit en écrivant à France Loisirs – «LIVRES DEDICACES ETE 2020 » Vepex 5000 (frais d'affranchissement remboursés au tarif lent), étant précisé que le règlement est consultable sur le site France Loisirs ([www.franceloisirs.com/rglt-dedi-0720](http://www.franceloisirs.com/rglt-dedi-0720)).

## **ARTICLE 7 : EXCLUSION DE LA RESPONSABILITE France Loisirs**

France Loisirs ne saurait être tenue pour responsable si par suite de cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté, le jeu devait être annulé, reporté, modifié ou prolongé.

En particulier, France Loisirs n'est pas responsable en cas :

- d'intervention malveillante
- de problèmes de liaison téléphonique
- de problèmes de matériel ou logiciel
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du jeu est perturbé par intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à France Loisirs, France Loisirs se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Par ailleurs, en aucun cas, la responsabilité de France Loisirs ne pourra être retenue en cas de difficulté d'acheminement du lot gagné ou de perte de courrier électronique.

## **ARTICLE 8 : DROIT APPLICABLE**

Le présent règlement est soumis au droit français.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, ladite clause sera réputée non écrite sans altérer la validité des autres stipulations.

## **ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES**

Les informations vous concernant sont destinées à notre société France Loisirs, responsable de traitement, afin de permettre la gestion de votre adhésion, l'exécution de vos commandes, vous fournir les services auxquels vous souscrivez et vous adresser des offres France Loisirs par email. Votre adresse email est obligatoire pour recevoir les informations concernant votre adhésion par tout message électronique. Vous pourrez vous désabonner uniquement des messages électroniques publicitaires. Les informations recueillies peuvent être transmises à nos sous-traitants. Les données sont conservées pendant la durée de la relation commerciale augmentée d'une durée de 6 ans à des fins de prospection commerciale. Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit de rectification, de limitation du traitement, d'opposition et d'un droit de portabilité. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse email suivante : [DPO@Actissia.com](mailto:DPO@Actissia.com) ou par courrier à l'adresse VEPEX 5000 - 62070 Arras Cedex 9 avec un justificatif de votre identité (photocopie d'une pièce d'identité). Vous avez également la possibilité, après nous avoir contactés, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL; Pour plus d'informations sur notre politique de protection de données personnelles, consultez la page « Vie Privée » du site Internet [www.franceloisirs.com](http://www.franceloisirs.com).